



Déclaration FNEC FP FO 49 – CTSD 1er degré du 31 janvier 2019

Monsieur le Directeur Académique,

La FNEC FP FO 49 apprécie l'avancée que constitue l'envoi aux organisations syndicales d'un projet de carte scolaire avant CTSD, conformément aux demandes que nous formulons depuis 2015.

Dans un contexte de suppression de 2 postes pour le département, *il devait y avoir des postes* néanmoins pour « une priorité à la maternelle », pour le dédoublement de tous les CE1 en REP, et pour « le soutien aux territoires ruraux ».

Il nous semble que seule la priorité gouvernementale de dédoublement des classes de CP et CE1 en REP est satisfaite. Elle consomme d'ailleurs 18 ETP. Nous rappelons simplement ici qu'il ne s'agit pas d'une revendication des personnels puisqu'elle implique des fermetures dans d'autres classes en zone banale ou une augmentation des effectifs dans les autres niveaux en REP et Rep+.

Les priorités du gouvernement ne sont décidément pas les mêmes que celles des personnels ... Quand Monsieur le Ministre parle de priorité, on est en droit de s'inquiéter d'ailleurs, quand on voit la destruction en marche de notre Education Nationale et des services publics en général...

La FNEC FP FO 49 porte les revendications des personnels, en dehors de tout débat et en toute indépendance, et ces revendications sont simples :

Les collègues dont les conditions de vie et de travail se dégradent de plus en plus, comme tous les salariés, retraités, chômeurs de ce pays.... n'ont que faire des priorités gouvernementales, des postes pour expérimenter et innover, ... au final des postes pour casser leur Statut. Ils ne souhaitent pas subir la soudaine nécessité économique de faire des grosses structures avec un directeur supérieur hiérarchique, subir la territorialisation de l'Ecole avec des mairies qui annoncent les fermetures de classes sur leur commune nouvelle trois mois avant les instances (Brissac!), subir les conséquences de la dissolution des RPI...

Ils veulent des postes pour alléger les effectifs dans toutes les classes, d'autant plus quand on leur demande de prendre en charge des élèves qui ne relèvent pour un nombre grandissant pas du milieu ordinaire, mais de l'enseignement spécialisé, des élèves pris en charge de plus en plus souvent sans AVS sous payés pour les y aider...

ils demandent la fin des quotas pour les moins de 3 ans, des RASED complets et renforcés.

C'est pourquoi, nous nous opposerons :

- à la fermeture d'une école

- aux fusions forcées

- aux moyennes dépassant les 25 élèves par classe, ce qui est le cas dans bon nombre de maternelles ou à Vivy par exemple après la fermeture programmée.

- aux fermetures de classes comme à la **maternelle La Bruyère à Cholet, à Baugé, à Nyoiseau, à Clefs, à Coutures, à qui subit la suite des conséquences de la restructuration territoriale...**

Nous demandons par contre :

- des ouvertures de classes à Varennes, à la maternelle Jules Ferry St Barthélémy, à Bauné, la Séguinière, mais aussi dans toutes ces maternelles qui veulent inscrire les petits dont la scolarisation est censée

devenir obligatoire dans l'année comme: Andard, Jacques Prévert Beaucouzé, Jacques Prévert St Georges sur Loire, Brain sur l'Authion, etc ...

- des ETP pour satisfaire les demandes d'allègement de service liées à des raisons médicales

Pour finir, nous nous étonnons que ni l'école Maremaillette ni aucune autre école de Saumur n'aient été informées d'un possible transfert de l'ULIS qui intervient contre l'intérêt des élèves qui vont devoir changer d'école alors qu'ils étaient pris en charge dans une école à taille humaine justement, au seul motif qu'elle serait trop petite pour l'inclusion... Nous nous opposons à ces méthodes arbitraires et ce transfert, des méthodes qui sont celles du gouvernement, des méthodes qui sont aujourd'hui massivement rejetées et qui amèneront les collègues à se mobiliser de plus en plus nombreux aux côtés des autres salariés, dans les semaines qui viennent.

Un petit paragraphe pour vous alerter sur la fraîcheur en plusieurs endroits des bâtiments scolaires avec le récent coup de froid... Des écoles nous ont fait savoir sur Angers, Trélazé et Loire Authion que les températures ont tourné à 10 °/13° dans les classes, parfois pendant plusieurs jours... Nous demandons à ce que toutes les mesures soient prises, pour des raisons de santé évidentes, afin qu'aucun enseignant et aucun élève ne soit dans l'obligation de supporter de telles températures.

Nous rappelons que les collectivités locales, qui sont propriétaires des locaux, ont *l'obligation* de pourvoir aux installations nécessaires pour chauffer les locaux et que notre administration doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé des salariés ([article L 4121-1 du Code du Travail](#)), en y intégrant les conditions de « *températures convenables* », estimées à 19° minimum dans des locaux accueillant du public (référence publiée au JO Sénat du 16/09/1999)

Je vous remercie de votre écoute